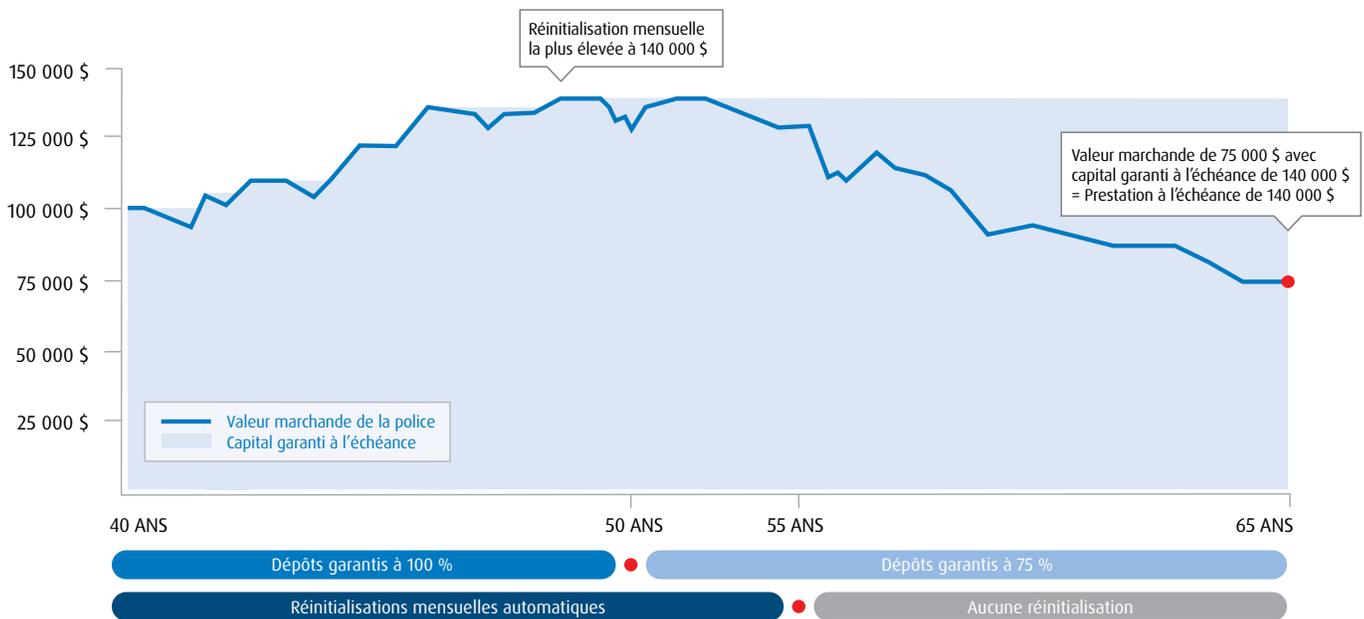


Fonds de placement garanti BMO

Valeur du capital garanti à l'échéance et réinitialisations mensuelles du capital garanti



Scénario : 40 ans avec date d'échéance fixée à 65 ans et dépôt initial de 100 000 \$

Garantie allant jusqu'à 100 % – Les Fonds de placement garanti BMO (FPG) garantissent jusqu'à 100 % du placement à l'échéance ou au décès¹. Si votre client décède lors d'un repli boursier, les FPG BMO versent un complément au capital garanti. Ses bénéficiaires reçoivent le montant le plus élevé entre la valeur marchande ou le capital garanti.

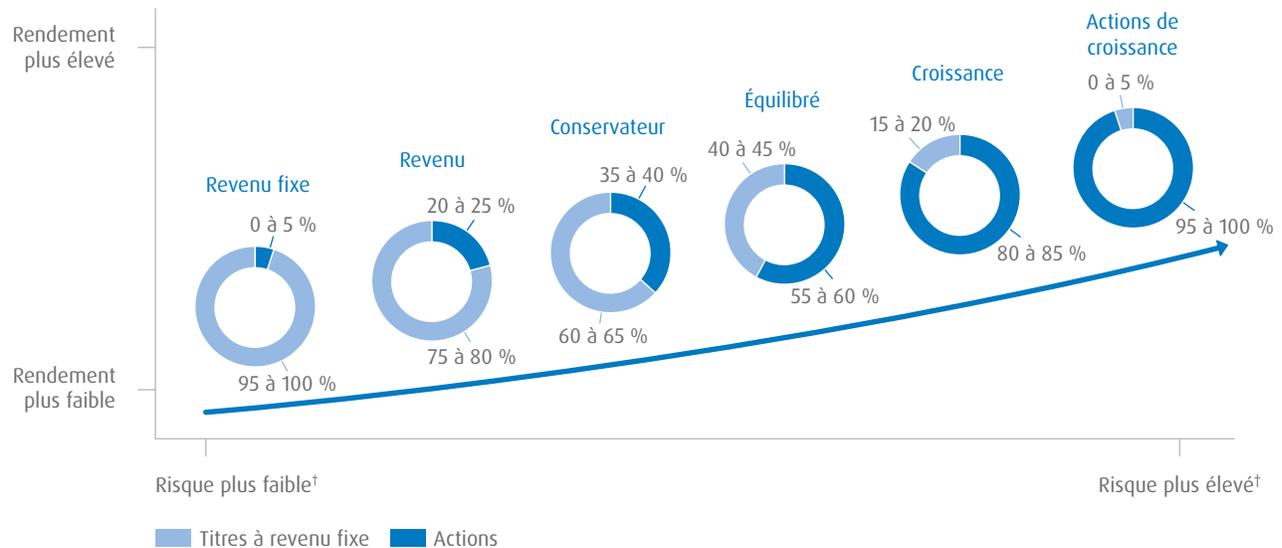
Éviter l'homologation² – Si votre client désigne des bénéficiaires dans sa police FPG BMO, il peut éviter les frais d'homologation, les honoraires d'exécuteur testamentaire ainsi que les frais juridiques et administratifs, ce qui peut maximiser le montant qu'il transfère directement et de façon rapide et confidentielle à ses bénéficiaires.

Souplesse des versements – Les polices FPG BMO permettent au client de choisir que la prestation de décès soit versée à ses bénéficiaires en un seul versement, en une série de versements ou en une combinaison des deux.

Réinitialisations automatiques – Avec l'option FPG BMO 100/100, les rendements élevés du marché sont automatiquement cristallisés, tous les mois, ce qui bonifie le capital garanti à l'échéance. En outre, les options FPG 75/100 et FPG 100/100 offrent une option de réinitialisation du capital garanti au décès qui cristallise automatiquement les gains du marché tous les trois ans³ et augmente le capital garanti au décès.

Solutions de placement inclusives

Trouvez le portefeuille qui répond à vos besoins



¹ Le risque est défini comme étant l'incertitude d'un rendement et le risque de perte en capital de votre placement.

Une vaste gamme d'options de placement pour répondre aux besoins de vos clients :

Choix de placement – Une variété de portefeuilles de fonds communs de placement et de FNB sont offerts avec une tarification sur honoraires et tarification de valeur nette élevée. Tous les portefeuilles sont gérés par BMO Gestion mondiale d'actifs qui possède une vision globale de ses stratégies de placement.

Portefeuilles FNB – Les FPG BMO offrent des choix de portefeuilles de FNB gérés activement, de fonds à faible volatilité et de solutions de placement diversifiées à l'échelle mondiale. Les portefeuilles vont des instruments du marché monétaire à un contenu exclusivement en actions⁴.

Tarification de valeur nette élevée – Si votre client détient des actifs d'au moins 250 000 \$ dans un ou des contrats FPG BMO émis à son nom, il est automatiquement admissible à un RFG réduit, sans autre paperasse.



Ici, pour vous.^{MC}

Contactez-nous

 BMO Société d'assurance-vie
60 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5E 1H5

 1-855-639-3867

 Visitez le site [bmoassurance.com](https://www.bmoassurance.com)

¹ Réservée au FPG 100/100 seulement. Le montant est réduit en proportion des retraits effectués.

² Les frais d'homologation peuvent ne pas s'appliquer au Québec.

³ Caractéristique standard du FPG 75/100, caractéristique optionnelle du FPG 100/100. Jusqu'au dernier anniversaire de la police avant le 80e anniversaire de naissance du rentier.

⁴ Un risque modéré ou moindre est offert avec l'option FPG 100/100. Un contenu uniquement en actions est offert avec les options FPG BMO 75/75 et 75/100.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. BMO Société d'assurance-vie est le seul émetteur et garant du contrat d'assurance individuelle à capital variable FPG BMO. Ce document fournit des renseignements généraux. Pour obtenir de l'information détaillée sur les FPG BMO, veuillez consulter les dispositions de la police et la notice explicative.

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.